

Avis de convocation / avis de réunion



SELECTIPIERRE 2

SCPI à capital variable au capital de 112 671 000 € au 31 décembre 2020
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie
314 490 467 R.C.S. Nanterre

Visa de l'Autorité des marchés financiers n° SCPI 17-28 du 1^{er} août 2017 portant sur la note d'information

AVIS DE CONVOCATION
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2021
statuant sur les comptes de la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

La société FIDUCIAL Gérance, en sa qualité de Société de Gestion de la société **SELECTIPIERRE 2**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **« à distance »** le :

Mercredi 23 juin 2021 à 15 heures
Immeuble Ellipse - 41 avenue Gambetta - 92400 COURBEVOIE

et ce, sur le fondement de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020
tel que successivement prorogé et dernièrement par le décret n°2021-255 du 09 mars 2021

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1 Fixation du capital social au 31 décembre 2020.
- 2 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes.
Approbation des comptes de l'exercice 2020 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
- 3 Quitus à la Société de Gestion.
- 4 Quitus au Conseil de Surveillance.
- 5 Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice 2020.
- 6 Prise d'acte et Approbation de la distribution d'une quote-part prélevée sur les réserves « *plus ou moins-values réalisées sur cession d'actifs* ».
- 7 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31 décembre 2020.
- 8 Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier.
- 9 Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier.
- 10 Désignation de quatre (4) membres au Conseil de Surveillance.
- 11 Pouvoirs en vue des formalités.

La connexion à distance se fera au moyen du lien et des codes inscrits en première page de la lettre de convocation qui vous a été adressée.

En raison de la tenue exceptionnelle à distance de l'Assemblée Générale **pour motif sanitaire**, le formulaire de vote doit nous être retourné à l'aide de l'enveloppe T, dûment **COMPLETE, DATE ET SIGNE** en suivant scrupuleusement les instructions mentionnées dans le cadre « mode d'emploi » **ainsi que** par courriel à l'adresse vote.scpi@fiducial.net.

Les associés sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales SCPI 2021 sur le site internet.

L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 sera tenue **à distance** en présence du bureau, des dirigeants effectifs de la Société de Gestion et du Président du Conseil de Surveillance.

La composition du bureau vous sera communiquée sur le site internet ou sur demande de manière à vous permettre de compléter le formulaire de vote comme vous le souhaitez :

- soit vote par correspondance,
- soit pouvoir au profit d'un membre du bureau.

Dans cette période difficile, l'équipe du Service Associés de FIDUCIAL Gérance reste à votre disposition pour vous accompagner :

- soit par téléphone : **01 49 97 56 80**,
- soit par courriel : gestion.associes.spci@fiducial.fr,
- soit par courrier : **41 avenue Gambetta - 92928 LA DEFENSE CEDEX**.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Délibérations de l'Assemblée Générale En tant qu'Assemblée Générale Ordinaire

Et aux conditions de quorum et de majorité requises en conséquence

Première résolution (Fixation du capital social au 31 décembre 2020). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

arrête le capital social au 31 décembre 2020 à 112 671 000 €.

Deuxième résolution (Approbation des comptes annuels). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes,

sur l'exercice clos le 31 décembre 2020,

approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Quitus à la Société de Gestion). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne à la Société de Gestion FIDUCIAL Gérance quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Quatrième résolution (Quitus au Conseil de Surveillance). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cinquième résolution (Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance
- du rapport du Commissaire aux Comptes,

1°/ approuve la dotation aux provisions pour gros entretiens pour un montant de 2 444 455,00 €;

2°/ décide

après avoir constaté que :

le bénéfice de l'exercice s'élève à	14 383 857,20 €
■ auquel s'ajoute le compte	
■ « report à nouveau » qui, s'élève à	4 097 570,30 €
formant ainsi un bénéfice	18 481 427.50 €
■ distribuable de	

de répartir une somme de **13 418 910,67 €**, soit 24 € par part, entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts;

3°/ prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre ;

4°/ prend acte qu'après affectation de la somme de 964 946,53 € sur le compte « report à nouveau », celui-ci présente un solde créditeur de 5 062 516,83 €.

Sixième résolution (Prise d'acte et Approbation de la distribution d'une quote-part prélevée sur les réserves « plus ou moins-values réalisées sur cession d'actifs »). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,

1°/ prend acte que, conformément à la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2018, le montant de 5 € par part prélevé sur les réserves « plus ou moins-values réalisées sur cession d'actifs » a été distribué portant le montant de la distribution globale au titre de l'exercice 2020 à 29 € par part ;

2°/ approuve cette distribution de plus-values au titre de l'exercice 2020.

Septième résolution (Approbation des valeurs réglementaires). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier,

approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à :

valeur comptable :	266 079 063,27€, soit 472,31 € par part
valeur de réalisation :	389 830 515,18 €, soit 691,98 € par part
valeur de reconstitution :	463 978 370,20 €, soit 823,60 € par part.

Huitième résolution (Approbation des conventions réglementées). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,
- du rapport du Conseil de Surveillance,

approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Neuvième résolution (Autorisation de la Société de Gestion à effectuer des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

autorise la Société de Gestion à effectuer des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

La présente autorisation est valable jusqu'à nouvelle délibération de l'Assemblée Générale relative à ce point.

Dixième résolution (Élection de membres du Conseil de Surveillance). —

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Constatant que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Marcel CHASSAGNARD et Yves PERNOT ainsi que des sociétés PREPAR-VIE et PRIMMO arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

1°/ approuve l'élection de quatre (4) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 18 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023, parmi la liste des candidats ci-dessous;

2°/ prend acte que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix parmi :

Membres sortants se représentant

(par ordre alphabétique)

Monsieur Marcel CHASSAGNARD

Né le 02 novembre 1949

Demeurant BOULOGNE-BILLAN COURT (92)

Détenant 48 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Ingénieur et économiste - Retraité du secteur parapétrolier – Membre de l'Institut Français des Administrateurs – Consultant indépendant pluridisciplinaire au service du particulier comme de l'entreprise

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 1

Monsieur Yves PERNOT

Né le 30 décembre 1945

Demeurant à ETOILE-SUR-RHÔNE (26)

Détenant 57 parts

Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années : Investisseur Immobilier en direct et via des foncières et des SCPI

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 3

PREPAR-VIE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Détenant 9 174 parts

323 087 379 RCS NANTERRE

APE 6511Z

Siège social : 101 quartier Boieldieu – Tour Franklin – 92800 PUTEAUX

*Dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Patrick MALLAMACI
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0*

PRIMMO

Société Civile Immobilière
Détenant 5 parts
483 636 726 RCS MARSEILLE
APE 6820B
Siège social : 435 Rue Jean Queillau Vieux Moulin B6 – 13014 MARSEILLE
*Dont le Gérant est Monsieur Pierre ROCCA
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 3*

Associés faisant acte de candidature

(par ordre alphabétique)

Monsieur Serge BLANC

Né le 16 octobre 1950
Demeurant VERSAILLES (78)
Détenant 41 parts
*Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Cadre bancaire – Secrétaire Général d'une association d'actionnaires du CAC 40 – Vice-Président d'une organisation de solidarité – Administrateur d'une société foncière HLM
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 13*

Monsieur Pierre-Yves BOULVERT

Né le 04 septembre 1962
Demeurant COURBEVOIE (92)
Détenant 50 parts
*Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Responsable des participations immobilières minoritaires et du pilotage de la gestion externe d'un investisseur institutionnel
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 4*

Madame Marie-José DUTEURTRE

Née le 28 décembre 1953
Demeurant LE HAVRE (76)
Détenant 45 parts
*Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Professeur de mathématiques en Lycée à la retraite – Membre de conseils de surveillance dans les SCPI résidentiels
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 17*

ENIOVA

Société Civile
Détenant 95 parts
880 804 240 RCS NICE
APE 6820B
Siège social : 10 Rue Foncet – 06000 NICE
*Dont le Gérant est Monsieur Bernard AVOINE
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0*

Monsieur Xavier FAIRBANK

Né le 1^{er} mars 1966
Demeurant BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
Détenant 380 parts
*Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Ingénieur au Ministère des Armées en charge de l'exploitation des bâtiments – Administrateur et dirigeant d'associations immobilières
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 2*

HARMONIE MUTUELLE

Société Mutualiste Française
Détenant 13 496 parts
538 518 473 00011
APE 6512Z

Siège social : 143 rue Blomet – 75015 PARIS
Dont le représentant permanent est Monsieur Aurélien BON
Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Onzième résolution

- Pouvoirs en vue des formalités -

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.